

Formulaire
à l'usage des Commissions financières
pour la

VÉRIFICATION DES COMPTES

des paroisses
du canton de Fribourg

Paroisse : Ependes

Exercice : 2019

Déclaration d'intégralité relative aux comptes de l'exercice :

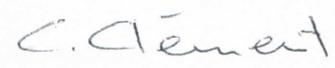
Dans le cadre de la révision du compte annuel, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le compte des investissements, nous attestons que ce compte annuel a enregistré toutes les opérations devant être comptabilisées durant l'exercice concerné. Ce compte annuel, qui a été adopté par le Conseil paroissial, comprend tous les biens et les engagements de la paroisse.

Nous nous engageons à fournir tous les renseignements et à présenter toutes les pièces utiles à un examen complet de ce compte annuel.

Le/La Responsable des finances de la paroisse :

Date : 21.02.2020 __ Nom – Prénom : Schär Esther _____ Signature : 

Le Caissier / la Caissière de la paroisse :

Date : 21.02.2020 __ Nom – Prénom : Clément Christine _____ Signature : 

Le questionnaire qui suit est un document de travail à l'intention de la Commission financière ; il sera transmis au Conseil paroissial et au Conseil exécutif. Il comprend d'abord des questions organisationnelles, puis des questions fiscales et des questions financières, des questions sur les investissements et des questions sur le bilan. Certaines questions ne seront vraisemblablement pas traitées par les petites paroisses (par exemple les questions en lien avec le personnel). Un rapport explicatif complémentaire sur certaines rubriques peut aussi être joint au présent questionnaire.

1	Questions organisationnelles	Oui	Non	Commentaire (ou pas contrôlé)
1.1.	Les modes de signatures engageant la paroisse ont-ils été mis à jour ?	X		
1.2.	Les factures comportent-elles bien les visas du responsable de la commande et du responsable des finances ?	X		
1.3.	Les factures personnelles d'un membre du Conseil paroissial comportent-elles bien le visa d'un autre Conseiller paroissial ?	X		
1.4.	La paroisse dispose-t-elle d'une carte de crédit ? Si oui, les factures en résultant font-elles l'objet d'un contrôle régulier et sérieux par le Conseiller paroissial responsable des finances ou par un autre Conseiller ?		X	
2	Questions financières et questions fiscales			
2.1.	Le calcul des salaires et des charges sociales a-t-il été effectué correctement ? Les cotisations sociales ont-elles bien été versées ?	X		
2.2.	Les cas d'assurance accident et maladie ont-ils été traités correctement et les éventuelles indemnités reçues ont-elles bien été comptabilisées ?	X		

2.3	Le montant payé par la paroisse à l'Unité pastorale (UP) correspond-il bien aux termes de la convention / des statuts de l'UP ?	X		
2.4	Des factures ont-elles bien été contrôlées dans tous les chapitres du compte de fonctionnement (sondage) ?	X		
2.5	Le montant des quêtes reversées correspond-il bien à celui des quêtes reçues ?	X		
2.6	La demande de remboursement de l'impôt anticipé a-t-elle bien été effectuée ?	X		<i>Avant doit à demander.</i>
2.7	Les dépenses imprévisibles et urgentes ont-elles bien été justifiées par le Conseil paroissial ?	X		
2.8	Les subventions versées l'ont-elles bien été selon les décisions budgétaires ?	X		
2.9	Sur la base du Registre des contribuables, un contrôle par sondage du paiement des impôts a-t-il bien été effectué ?	X		Sur la base des décomptes du SCC FR
2.10	Les coefficients d'impôts ecclésiastiques appliqués correspondent-ils à ceux adoptés par l'assemblée paroissiale ?	X		
2.11	Le décompte des impôts du Service cantonal des contributions, voire de la commune est-il correctement reporté dans les comptes ?	X		
3	Questions sur les investissements			
3.1	Les dépenses du compte d'investissement correspondent-elles à celles votées par l'assemblée paroissiale lors du budget ?	X		
3.2	Au terme d'une réalisation d'investissement sur plusieurs années, existe-t-il un décompte final ?			Néant pour 2019
3.3	Les éventuelles subventions fédérales et cantonales par rapport aux investissements ont-elles été demandées et reçues ?	X		
3.4	Les amortissements comptables des investissements ont-ils bien été effectués conformément au Règlement sur les paroisses ? (Art. 83)	X		
4	Questions sur le bilan			
4.1	Les listes des actifs et passifs transitoires ont-elles été contrôlées et mises à jour ?	X		
4.2	Les comptes débiteurs et les comptes créanciers font-ils l'objet d'une liste détaillée à la fin de l'exercice avec l'indication du nom et du montant ?	X		

4.3	L'existence des valeurs comptabilisées au bilan (caisse, poste, banque) a-t-elle été constatée et justifiée ?	X		Pas de caisse, pas de CCP, c/c bancaire OK
4.4	Y a-t-il un inventaire des actifs mobiliers et des actifs immobiliers ?		X	
4.5	Les engagements conditionnels (cautionnement, garantie bancaire) sont-ils mentionnés en annexe du bilan ?			Néant
4.6	Les soldes des comptes figurant dans le Grand livre correspondent-ils aux soldes du compte de fonctionnement, du compte d'investissement et du bilan ?	X		
4.7	Les entrées et les sorties de caisse sont-elles justifiées par des quittances ?			Pas de caisse
4.8	Les reprises éventuelles aux fonds spéciaux ont-elles bien été faites conformément au but des fonds ?			Néant pour 2019

La Commission financière a-t-elle eu accès à toutes les pièces comptables utiles et a-t-elle reçu tous les renseignements nécessaires ?

Oui : X Non : Remarque :

Les remarques faites l'année précédente ont-elles été prises en compte ?

Oui : X Non : Remarque :

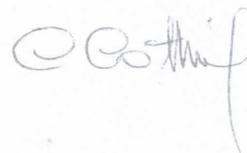
Le/La Président/e de la Commission financière :

Date : 21.02.2020 __ Nom - Prénom : Maillard Albert _____ Signature :



Le/La Membre de la Commission :

Date : 21.02.2020 _ Nom - Prénom : Cotting Claudia _____ Signature :



Le/La Membre de la Commission :

Date : 21.02.2020 _ Nom - Prénom : Cotting Rachel _____ Signature :



Assemblée du 25 mars 2020

Rapport sur les comptes 2019

Monsieur le curé,
Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé en date du 21 février dernier, chez Mme Christine Clément, boursière et comptable paroissiale, à la vérification des comptes 2019 de la paroisse d'Ependes, séance à laquelle participait également Mme la Conseillère Esther Schär, responsable des finances.

Dans un premier temps, nous nous sommes assurés, par sondage, que les règles comptables suivantes sont effectivement appliquées :

- chaque écriture est faite sur la base d'une pièce comptable justificative;
- tout paiement est justifié par une facture, ou un document, approuvé par la signature d'une personne compétente, en principe le président de la paroisse.

Nous avons également vérifié que les charges et les produits sont en concordance avec le budget approuvé le 27 mars 2019 par la présente assemblée, et demandé des explications en cas de différences.

Nous avons constaté que l'exercice 2019 boucle avec une perte de CHF 200.00 en lieu et place des CHF 792.00 prévus au budget.

A remarquer aussi que notre paroisse souffre des taux d'intérêts actuellement très bas. Ses avoirs en banque de CHF 294'478.00 au 01.01.2019 ont rapporté CHF 31.90 d'intérêts et causé des frais pour CHF 227.10.

Le bilan total au 31.12.2019 s'élève à CHF 829'249.50. La principale modification concerne la valeur de l'église, portée de CHF 200'000.00 à CHF 225'000.00, suite aux travaux qui y ont été faits au cours de l'année 2019.

En deuxième lieu, nous avons complété le formulaire émis par la Corporation Ecclésiastique catholique, formulaire qui a été transmis au Conseil de paroisse. Ce formulaire comprend une série de questions, en particulier sur l'organisation et le fonctionnement de notre paroisse.

La Commission financière remercie la comptable Mme Christine Clément pour son travail précis et ordonné, ainsi que pour les réponses à nos questions, aimablement fournies par elle-même et Mme Esther Schär, lors de notre séance.

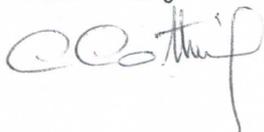
Nous remercions également tous les membres du Conseil de paroisse pour leur gestion très prudente des affaires de notre paroisse, ce qui est particulièrement apprécié vu les moyens financiers assez limités.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes 2019 tels que présentés, et par là même d'en donner décharge à la boursière-comptable et au Conseil de paroisse.

Ependes, le 21.02.2020

La Commission financière :

Claudia Cotting



Rachél Cotting



Albert Maillard (prés.)



Assemblée du 25 mars 2020

Rapport sur le budget 2020

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 21 février dernier à l'examen du budget 2020 de la paroisse d'Ependes.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, les charges prévues à ce budget sont très proches des comptes 2019 que vous venez d'approuver. Pour les rentrées fiscales, le Conseil de paroisse les a prudemment estimées à CHF 235'000.00, contre CHF 252'822.60 dans les comptes 2019 (soit CHF 17'822.00 en moins).

Le déficit ainsi budgété est de CHF 11'292.00, ou 4.35%.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil paroissial a inscrit la part de la paroisse à la rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de CHF 11'900.00. Cet investissement sera entièrement autofinancé, les liquidités de la paroisse le permettant.

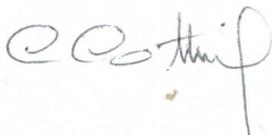
Ce budget n'appelle donc pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission financière.

En conséquence, elle propose à l'assemblée d'approuver ce budget tel que présenté.

Ependes, le 21.02.2020

La Commission financière :

Claudia Cotting



Rachel Cotting



Albert Maillard (prés.)

